



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l’homme commises au Burundi.

Période de Mai 2024.

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration de juillet 2023 au cours de la 53^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que " *l'approche d'ouverture du Burundi sur la scène internationale du pouvoir ne permet d'affirmer que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, il a souligné que l'espace civique s'était rétréci au Burundi, avec une intolérance et une répression des libertés publiques qui ont pour corollaire l'affaiblissement des partis politiques d'opposition, l'autocensure des médias, les arrestations arbitraires d'opposants politiques et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que le maintien d'opposants, de médias et d'organisations de la société civile en exil.*"

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, 49 cas d'assassinats, 19 cas d'enlèvement, 5 cas d'arrestations arbitraires et illégales, 22 cas d'atteintes à l'intégrité physique et 7 cas de tortures ont pu être recensés.

Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont découverts dans des endroits différents du Burundi.

II. ASSASSINATS.

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de trois ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de mai 2024, ACAT-Burundi a pu documenter 49 cas d'assassinats.

1. En date du 4 mai 2024, un corps sans vie déjà en décomposition d'une femme a été découvert au bord de la rivière Maragarazi, sur la colline Gatonga, zone Muzye commune Giharo en province Rutana. Selon les sources sur place, elle a été enterrée tout près de la rivière sans que des enquêtes préalables soient menées.

2. En date du 7 mai 2024, un corps sans vie d'une jeune fille de 12 ans a été découvert décapité sur la colline de Gacu en commune de Nyamuneza, province de Ngozi. Selon les sources sur place, la victime aurait été violée avant d'être assassinée. Les mêmes sources indiquent que la jeune fille venait de faire à peu près une semaine sans se présenter à l'école.

3. En date du 7 mai 2024, un corps sans vie d'un homme a été découvert par des passants tout près d'une mini huilerie située sur la route Muzye Giharo commune Giharo de la province de Rutana. Selon les sources sur place, la victime présentait des blessures au niveau de la tête. Les autorités administratives et policière ont donné

l'ordre d'évacuer le corps vers l'hôpital de Gihofi. Pas d'enquêtes menées pour connaître les circonstances de cette mort et les auteurs de l'assassinat.

4. En date du 7 mai 2024, le corps sans vie de Niyonzima âgé de 21 ans, conducteur de taxi vélo a été découvert sur la 5ème transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke par des cultivateurs.

5. En date du 7 mai 2024, le corps sans vie de Louis Nzosabimana, membre de la milice imbonerakure, originaire de la colline et zone Ngoma, commune Mugwi en province Cibitoke a été découvert par des cultivateurs enterré dans une bananeraie sur la colline Cunyu, commune Buganda, province Cibitoke. Selon les sources sur place, Louis Nzosabimana était porté disparu depuis le 3 mai 2024. Le défunt avait conseillé à ses amis imbonerakure de ne pas se rendre en République Démocratique du Congo pour combattre les rebelles du M23 et ceux du groupe rebelle Red Tabara. La victime dénonçait des bavures de ses collègues au sein de la population. Le défunt a été enterré le même jour sans que des enquêtes préalables soient menées.

6. En date du 8 mai 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert par des habitants de Muhafu près de la rivière Muyovozi frontalière avec la Tanzanie. La localité se trouve dans la zone Muzye, commune Giharo de la province de Rutana. L'administration a ordonné l'inhumation de la victime dans l'après-midi, c'est à ce moment qu'un autre corps a été découvert flottant sur la rivière Muyovozi. Selon les sources sur place, les administratifs sur place ont refusé de repêcher ce corps sous prétexte du manque de désinfectants, pas d'enquêtes effectuées pour connaître les mobiles de ces assassinats.

7. En date du 9 mai 2024, Jean Nsengiyumva, un imbonerakure a été assassiné à coups de couteaux par trois de ses pairs sur la sous-colline de Kamenge, colline Rugajo, commune Mugina en province de Cibitoke. Selon les sources sur place, ces imbonerakures avaient volé une somme d'argent et le défunt avait confisqué tout le butin. Ses coauteurs ont décidé alors de l'éliminer.

8. En date du 10 mai 2024, Philippe Nsabimana âgé de 22 ans a été tué par deux imbonerakures dont un certain Victor Niyonkuru sur la rivière Kanyaru au pied de la colline Ryamukona en commune de Kabarore de la province de Kayanza. Selon les sources sur place, la victime voulait se rendre au petit marché d'Iviro situé sur le sol Rwandais et a été attrapé par ces imbonerakure qui faisait la ronde. Ils l'ont

violemment battu et ont enfoncé une lance dans un oreille, il a rendu l'âme sur le champ. Selon les mêmes sources, ces imbonerakures ont ensuite jeté le corps dans la rivière de Kanyaru. La population a appréhendé ces criminels suite à une alerte lancée par une personne se trouvant non loin du lieu du crime. La police a intervenu alors qu'ils allaient subir une justice populaire. Le corps a été repêché tandis que les deux imbonerakures ont été arrêtés, un des imbonerakure a été condamné à perpétuité. ACAT-Burundi demande à la justice que le coupable ne soit pas relaxé quelques jours après comme c'est généralement le cas pour les proches du pouvoir.

9. En date du 11 mai 2024, Epipode Yamuremye, âgé de 35 ans, un militant du parti CNL, a été assassiné à coup de gourdins par un groupe d'imbonerakure. Selon les sources sur place, le défunt avait passé la journée dans l'office de l'Etat civil pour les démarches de son mariage qui aurait dû être célébré au mois de juillet prochain. De retour à son domicile, ces imbonerakure lui ont tendu une embuscade sur le chemin de retour à son domicile situé dans la localité de Kigarama sur la colline de Busokoza de la commune Butangazwa en province de Kayanza. Les imbonerakures Ndyabona Leonard, Claude, Onias et Ezechiel ainsi que Mamberesi ont été arrêtés en raison des traces de sang découverts sur leurs habits. ACAT-Burundi demande que justice soit faite conformément à la loi.

10. En date du 13 mai 2024, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été découvert près de la rivière Nkaka au niveau de la colline Kinyami, zone Ngozi avec des blessures sur la tête. Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de Ngozi par le véhicule de la commune de Ngozi et enterré le 17 mai 2024 sur l'ordre de Joseph Martin Bucumi, administrateur de la commune Ngozi sans effectuer des enquêtes préalables.

11. En date du 17 mai 2024, Ezéchiel Bigirimana âgé de 36 ans a été assassiné par des individus non identifiés non loin de son domicile sur la colline de Rukoba commune et province de Gitega. Selon des sources sur place, Ezechiel Bigirimana revenait d'une buvette de la localité, de son chemin retour, il a été battu à mort et achevé à coup d'une grosse pierre par ces malfaiteurs qui lui ont tendu une embuscade. Aucune enquête judiciaire n'a été menée pour punir les auteurs de cet acte.

12. En date du 19 mai 2024, un corps sans vie d'un jeune adolescent non identifié, qui était vendeur d'arachides a été découvert dans un caniveau sur la sous colline de Mubere de la colline et zone de Rugajo en commune de Migina de la province de Cibitoke.

13. En date du 20 mai 2024, un corps sans vie de Jean Niyonkuru alias Kabodoro commerçant du centre de Kiryama en commune de Songa, province de Bururi a été retrouvé dans une fosse non loin de son bistrot. Selon des sources sur place, Jean Niyonkuru a été retrouvé après un alerte lancé par ses deux filles, gisant sous trois bidons d'au moins de vingt litres d'essence. Pas d'enquêtes menées pour connaître les circonstances de cette mort.

14. En date du 22 mai 2024, un corps sans vie d'Emmanuel Hakizimana âgé de 40 ans a été découvert dans la zone Musenyi de la commune de Mpanda en province de Bubanza dans une palmeraie. Selon les témoins, la victime a été assassiné par strangulation. Pas d'enquêtes menées pour connaître les circonstances de cette mort.

15. En date du 24 mai 2024, Jonathan Ndiokubwayo originaire de la colline Rutegama, commune Isare en province bujumbura, âgé de 24 ans, qui était conducteur de travaux dans la province de Muyinga a été assassiné par un policier au quartier Mirango, zone kamenge en Mairie de Bujumbura. Selon les sources sur place, vers 23h du soir, Jonathan Ndiokubwayo rentrait à la maison en compagnie avec ses amis, à mi-chemin, ils ont croisé un groupe de gens. Un d'eux a voulu voler la chaînette que Jonathan portait mais celui-ci a résisté. Le malfaiteur a sorti un pistolet a tiré Jonathan au front et il est mort sur le champ. Selon les mêmes sources, le policier qui a tué Jonathan est parmi ceux qui assure la garde d'un ministre résident à la 15 -ème avenue dans la zone de Kamenge. Le policier a été arrêté et traduit devant la justice, ACAT-Burundi espère que le coupable ne sera pas relaxé plus tard.

16. En date du 26 mai 2024, un corps sans vie de Nduwimana Eric, originaire de la colline Muguruka, zone Nyentakare commune Kayogoro dans la province de Makamba a été retrouvé suspendu sur un arbre en commune et province Rutana. Selon les sources sur place, le jeune aurait été tué ailleurs par des personnes non encore identifiés et suspendu sur un arbre dans un buisson sur la colline Nyamabuye zone Kizanza, commune et province Rutana pour faire croire à un suicide comme c'est souvent le cas pour certains assassinats. Pas d'enquêtes effectuées pour connaître les circonstances de cette mort.

1. Trente-deux corps sans vie des hommes en uniforme militaire de la République démocratique du Congo FARDC ont été découverts dans la forêt de Kibira en commune Bukinanyana en province de Cibitoke par des gardiens de la forêt en moins d'un mois. Selon certaines sources, ces corps ont été découverts sur deux collines Nderama et Kiruhura. Aucune communication officielle n'a été effectuée à propos ainsi que des enquêtes sur les cas de ces nombreux cadavres trouvés en même temps.

III. ENLEVEMENTS

1. En date du 5 mai 2024, Blaise Irakoze a été arbitrairement arrêté par des agents du service National de renseignements à la frontière de Kobero, commune Giteranyi province Muyinga tout juste après son entrée sur son territoire natal en provenance de l'Ouganda où il exerce des activités. Selon les sources en provenance de sa famille, ses documents de voyage avaient été expirés puis il s'est rendu à l'ambassade du Burundi à Kampala pour demander un document appelé "Go Home" ou il a été soumis à un interrogatoire musclé avant d'obtenir ce document. Selon les mêmes sources les agents du service national de renseignement attendaient Blaise Irakoze sur la frontière avec sa photo et l'ont conduit vers une destination inconnue, il a été relâché quelques jours après les alertes lancées par les activistes des droits humains.
2. En date du 6 mai 2024, Joseph, Fiston Baruwa, Stacy, Brenda Kaneza, Gloria Mugwaneza et Liliane Kadende ont été arrêtés, ils sont tous employés de l'Hôtel Bar Restaurant Eden Resort sis à Kajaga, commune Mutimbuzi, province Bujumbura. Selon les sources sur place, des policiers ont fait irruption à l'hôtel avec une liste des personnes à arrêter et les ont conduits vers une destination inconnue après l'arrestation. Les mêmes sources indiquent que les policiers sont revenus et ont arrêtés Clovis Niyukuri et Elvis Nininahazwe en complicité avec le responsable de l'hôtel connu sous le nom de François UWIRAGIYE alias Mayondori. Ils ont été détenus au secret sans que leurs familles soient informées du lieu et du motif de leurs arrestations.

3. En date du 8 mai 2024, Guy Armand Kawen Ndikumana, âgé de 43 ans résidant dans le quartier Kajiji de la zone de Kanyosha en commune de Muha a été enlevé alors qu' 'il sortait du commissariat général de la police judiciaire situé au quartier de Jabe en commune de Mukaza de la Mairie de Bujumbura. Une femme qui était avec lui a tenté d'appeler au secours mais ces ravisseurs lui ont arraché son téléphone pour empêcher de prendre des photos du véhicule qui emportait la victime.
4. En date du 14 mai 2024, Dieudonné Gahungu a été enlevé à son domicile sis derrière les bureaux de la commune de Gihanga, province de Bubanza par des individus en uniforme militaire qui l'ont embarqué dans une voiture Toyota Carina de couleur Rouge aux vitres teintées. Selon les sources sur place, Dieudonné Gahungu était venu un moment au Rwanda avant de retourner vivre au Burundi. Sa famille n'a pas été informé du lieu de détention et des motifs de son arrestation.
5. En date du 15 mai 2024, Christian Mupenzi a été enlevé la nuit à la 6 - ème avenue de la zone de Bwiza commune Mukaza en Mairie de Bujumbura par des individus en uniforme de la police qui l'ont conduit vers une destination inconnue à bord d'une voiture Toyota Probox de couleur blanche. Selon les sources sur place, Christian se trouvait avec ses amis au moment de l'enlèvement. Ces hommes sont venus, l'ont appréhendé et l'ont forcé de monter dans leur véhicule. La famille a cherché dans plusieurs cachots de la Mairie de Bujumbura mais en vain.
6. En date du 18 mai 2024, Thierry Munezero, Firmin Nzeyimana et le prénomné Oscar ont été enlevés par des hommes en uniforme de la police sur la colline de Kabondo de la commune de Nyanza -Lac en province de Makamba. Selon des sources sur place, ces policiers étaient à bord du véhicule Toyota Hilux double cabine blanche au vitres teintées. Ils les ont ligotés les pieds et les bras avant de les embarquer assis sur eux en direction de la province Makamba. Les mêmes sources indiquent qu'ils ont été accusés de collaborer avec Red Tabara.

7. En date du 20 mai 2024, Ezechiel Ndayisenga a été enlevé par des policiers et des imbonerakure en commune de Nyabitsinda de la province de Ruyigi. Selon les sources sur place, Ezéchiel ndayisenga qui est moniteur agricole a été enlevé au niveau de la localité appelée Mumburamazi par un groupe de six policiers à bord d'une camionnette double cabine de type Toyota Hilux de couleur noire aux vitres teintées ayant la plaque d'immatriculation C O51 A IT vers une destination inconnue. Les mêmes sources indiquent que Ezéchiel Ndayisenga était en compagnie de trois autres moniteurs, tous venaient d'une réunion. Après l'arrestation d'Ezéchiel, les policiers ont confisqué les téléphones des trois moniteurs pour les empêcher d'alerter.
8. Dans la nuit du 20 mai 2024, Remégie Gahungu a été enlevé par des policiers qui ont fait irruption à son domicile. Selon les sources sur place, ces policiers l'ont violemment battu avant de l'emmener se trouvant dans un état critique vers une destination inconnue. Les mêmes sources ont indiqué que dans la matinée du même jour Regémie Gahungu s'était rendu au bureau de l'administrateur communal de Nyabitsinda pour dénoncer des mouvements effectués pendant la nuit par des imbonerakures armés de gourdins.
9. En date du 21 mai 2024, Eric Dusengimana a été enlevé par des agents du service National de Renseignements en uniformes de la police en compagnie d'autres qui étaient en tenue civile pendant qu'il faisait la queue à la station de Carama de la zone Kinama en commune de Ntakangwa de la Mairie de Bujumbura. Selon les sources sur place, ces agents étaient dans une camionnette Toyota Hilux double cabine blanche aux vitre teintées immatriculée D3986A. Ils ont exigé à Éric Dusengimana de remettre les documents et la clé de la voiture qu'il conduisait avant de l'embarquer dans leur véhicule et conduit vers une destination inconnue.sa voiture est reste garée à la station de pompe.

10. En date du 21 mai 2024, vers 23h45, Diomède Bankuwunguka a été arrêté à son domicile par des policiers en uniforme de l'unité d'Appui à la Protection des Institutions dirigé par le colonel de police Eliphaz Niyongabo responsable du Service National de Renseignement en Mairie de Bujumbura. Selon les sources sur place, ils ont d'abord escaladé le mur puis ont pénétré dans sa maison et fouillés toute la maison avant de retrouver Diomède Bankuwunguka dans sa chambre. Ils l'ont embarqué dans un véhicule Toyota Hilux blanche aux vitres teintées vers une destination inconnue.

11. En date du 23 mai 2023, Edouard Barasukana, un ancien militaire en retraite a été enlevé par des policiers de la brigade de Mayuyu sur la colline de Nyarumanga de la zone de Mayuyu en commune de Mukike en province de Bujumbura. Selon les sources sur place, Edouard Barasukana a été conduit dans une destination inconnue sans être informé sur le motif de son arrestation. Quelques jours après les alertes des activistes des droits humains, il a été relâché et est retourné dans sa famille.

IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

1. En date du 1 mai 2024, sur la colline Busaga de la commune de Burambi en province de Rumonge, Emmanuel Ciza a été arbitrairement arrêté par des policiers alors qu'il rentrait à son domicile. Selon des sources sur place, les policiers ont conduit la victime à leur position et l'ont torturé pendant toute la nuit. La victime a été évacuée par les deux policiers dans un état critique à l'hôpital communal de Murago.
2. En date du 2 mai 2024, Ahmadi Radjabu, le directeur technique du journal en ligne akeza.net a été arrêté arbitrairement par des agents du SNR moment où il prenait des photos d'une incendie qui venait de se déclencher au marché de Ruvumera en zone de Buyenzi de la commune de Mukaza. Il a été détenu pendant deux semaines au cachot du service National de renseignement à Bujumbura avant d'être libéré le 16 mai 2024.

3. En date du 13 mai 2024, Adrien Sibomana, Francine Nindorera et Bertille Iradukunda , des responsables du parti politique Conseil des patriotes en province Makamba ont été arrêtés par la police et conduits au commissariat communal de la police a Nyanza Lac avant d'être libérés après un interrogatoire de plus de deux heures.

V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours du mois de Mai 2024

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, usent le pouvoir que le pouvoir actuel leur a attribué en malmenant et torturant la population surtout celle de l'opposition sans inquiétude. ACAT-Burundi constate également qu'il y a toujours des agents du Service National de Renseignement (SNR) qui torturent les personnes arrêtées dans les lieux de détentions et apprend avec regret des transferts des détenus qui s'effectuent pendant la nuit pour camoufler l'état critique des détenus ayants subis des actes de tortures.

Certains cas d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés pour le mois de mai 2024.

1. Durant la nuit du dimanche 5 mai 2024 une attaque à la grenade a été perpétrée dans un Bar Chez "ADJA" une agente de la police Nationale du Burundi surnommée Kiramvu sis à la 6 -ème avenue de la zone Kamenge en commune de Ntahangwa. Au cours de cette attaque huit personnes ont été grièvement blessées et évacués à hôpital militaire de Kamenge pour des soins intensifs.
2. En date du 10 mai 2024, vers 19h 30, une grenade été lancé au centre-ville de Bujumbura au parking de bus de transport en commun desservant le quartier de Gisenyi au nord de Bujumbura. Quatorze personnes ont été gravement blessés et toutes ont été conduit à l'hôpital.

Il est à noter que pour ces attaques à la grenade, la Police Nationale du Burundi a montré des présumés coupables, les organisations de la société civile ont décrié certaines irrégularités autour de cette enquête et ont demandé d'approfondir des enquêtes.

✓ TORTURE

1. En date du 2 mai 2024, Ciza Emmanuel est mort suite aux actes de tortures lui infligés par des policiers. Selon les sources sur place, Ciza Emmanuel avait été arrêté par des policiers le 1^{er} mai 2024 dans un cabaret pendant qu'il se bagarrait. Il a été conduit à la position de la police à Busaga en commune Burambi province Rumonge. Les mêmes sources indiquent que, ces policiers l'ont torturé durant toute la nuit en le battant tout étant déshabillé et versant de l'eau sur son corps. Craignant sa mort, ces tortionnaires l'ont conduit à l'Hôpital de Burambi à bord d'une moto de transport où il a succombé. Ciza Emmanuel a été enterré vers 18h sur ordre de l'administrateur communal de la commune Burambi Marie Fabiola Ndayikeza sans qu'une enquête soit menée sur cette mort.
2. En date du 18 mai 2024, Nestor Ndarusihire, un militant du parti CNL a été torturé par trois imbonerakures Innocent Ciza, Severin Hakizimana et Gervais Miburo sur la sous-colline de Rusigabangazi de la colline de Bumba, zone Camazi, commune Gisagara de la province Cankuzo. Selon les témoins sur place, ces imbonerakures ont fait irruption au domicile de la victime munis de gourdins, lances et machettes. Après lui avoir demandé à quel prix il avait vendu ses arachides, ils l'ont violemment frappé avec des gourdins et l'ont blessé avec des machettes au niveau des doigts. Les mêmes sources indiquent que les voisins sont intervenus et ont transportés la victime dans une structure de sanitaire proche.
3. En date du 20 mai 2024, Melchiade Kabura qui est responsable des jeunes du parti CNL sur la colline et commune de Giharo en province de Rutana a été torturé par le prénommé Amos qui est le responsable du SNR dans cette commune. Selon les sources sur place, Melchiade Kabura a été d'abord

conduit au cachot du Commissariat communal de la police de Giharo où il a passé sa première nuit. Le lendemain, ce responsable a fait sortir Melchiade Kabura pour des séances de torture qui ont duré plus de trois heures. Selon source sur place, la victime a été torturé sa tête dirigée en bas en appui sur ses bras et ses jambes en l'air contre le mur.

4. En date du 22 mai 2024, Jean Noel Manirakiza, correspondant du Journal Iwacu à Gitega, Bienvenu Nziguye qui est un journaliste de la Radio Télévision Nationale du Burundi, Gilbert Niyongere chargé de la communication du Senat ont été torturés par le commissaire provincial de la police dans la province de Gitega, Evariste Habogorimana dans le quartier de Yoba de la commune et province de Gitega. Selon les témoins, le Colonel Evariste Habogorimana accompagnés par plusieurs agents à bord de son pick-up de service ont fait irruption dans le bistrot où les trois hommes étaient, et ont commencé à leur proférer des menaces et puis le commissaire s'est mis à leur assener des coups de poing et de gifles. Selon les sources sur place, le colonel de police Evariste Habogirimana a intimé l'ordre à ses agents de confisquer son sac contenant ses outils de travail. Les mêmes sources indiquent que le sac a été remis à la victime le lendemain sur l'intervention du secrétaire exécutif du Conseil National de la Communication, Chanel Sabimbona.
5. En date du 14 mai 2024, Gahungu Dieudonné qui a été arrêté au centre de Gihanga en commune de Gihanga en province de Bubanza a été torturé par des agents du Service National de Renseignements militaire G2 au camp DCA de Bujumbura-Mairie. Selon les sources sur place, Gahungu Dieudonné a été interrogé sur les jets de grenades en Mairie de Bujumbura. Les mêmes sources indiquent que Gahungu a été libéré le 18 mai 2024 et marchait difficilement ce qui montre qu'il a été torturé.

VI. CONCLUSION.

Le mois de mai 2024 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure lors des rondes nocturnes qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.

- *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- *A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suivre de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.